

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 28 MAI 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Absents excusés avec pouvoir : 6

Absent excusé : 0

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mai à 18h30, **le CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 22 mai 2024

Date d'affichage : 22 mai 2024

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Rosy FERRIGNO, Adjointe, ayant donné pouvoir à Marie-Andrée GAGNIERE

Jacques FAGARD, Adjoint, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSIN

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY

Dominique DELERUE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Dominique MALLET

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2024-05/48 : PRIX RIOUSSET – MODIFICATION DES CONDITIONS DE REMISE DU PRIX

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Leila CHEVALIER, Conseillère municipale déléguée aux Festivités, qui expose au Conseil municipal que Monsieur François-Frédéric RIOUSSET a institué, par testament, le 11 mai 1876, un prix qui doit être décerné, à une Valréassienne et à un Valréassien « tous les ans, le troisième dimanche du mois de juin ».

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240528-DEL_2024_05

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 mai 1991 modifiant les conditions d'attribution du Prix Riousset ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier et d'actualiser les conditions de remise du Prix Riousset.

En effet, la date du troisième dimanche du mois de juin ne permet pas une adéquation systématique avec les festivités de la Nuit du Petit Saint-Jean, et ce, tant dans sa périodicité (3^{ème}) que dans son jour d'attribution (dimanche) ;

Considérant que la municipalité est fondée à apporter cette modification, la Commune assurant le financement du Prix, le leg perçu par la Commune pour la fondation de ce Prix étant épuisé depuis de nombreuses années ;

Considérant qu'il est proposé d'adopter une rédaction concernant la date de remise du prix qui permette une certaine souplesse, tout en restant fidèle à l'esprit du Prix fondé par François-Frédéric RIOUSSET, en maintenant celle-ci un week-end de juin ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame CHEVALIER, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** la modification des conditions de remise du Prix Riousset ;
- **DIT** qu'à compter de 2024, le Prix Riousset sera remis tous les ans, un week-end de juin.

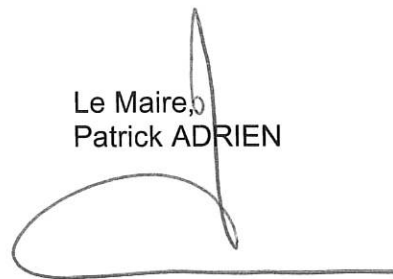
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Christiane MERY
Adjointe au Maire



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 31 MAI 2024
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 31 MAI 2024

